

Liste rouge de la fonge en Auvergne-Rhône-Alpes

Perspectives et actions envisagées

Nicolas Van Vooren



31 mars 2023



Présentation



La Fédération mycologique et botanique Dauphiné-Savoie, fondée en 1960, fédère 43 associations en AURA et intervient dans :

- Édition scientifique
- Initiation et formation
- Inventaires
- Mycotoxicologie

Nicolas Van Vooren est responsable du Pôle Biodiversité à la FMBDS où il gère l'inventaire de la fonge en AURA et a coordonné le projet Liste rouge





- Enseignements de la Liste rouge
- Perspectives
- Actions envisagées
- Conclusion
- Questions & réponses



- Le projet Liste rouge a permis de structurer une démarche objective pour évaluer
 - › Qualité des observations enregistrées
 - › Capacité d'analyse des données
 - › Insuffisances en matière de connaissance
 - › Menaces réelles ou supposées pesant sur la fonge régionale (voire au-delà)
- C'est donc un outil précieux à la fois pour communiquer vers l'extérieur, mais aussi pour améliorer nos propres pratiques et connaissances



- L'échelle régionale est utile pour mettre en lumière des enjeux locaux de conservation qui n'existent pas nécessairement à l'échelle nationale
- Inversement, la région peut faire ressortir une responsabilité de sauvegarde **d'espèces non menacées** localement, alors qu'elles le sont à une échelle plus importante ; la région devient une zone de refuge

Enseignements de la Liste rouge



- Comparaison des statuts de menace entre AURA et Europe

| Espèce | Catégorie Europe | Catégorie AURA |
|-----------------------------------|------------------|----------------|
| <i>Amyloporia alpina</i> | EN | EN |
| <i>Boletopsis grisea</i> | NT | LC |
| <i>Cortinarius alcalinophilus</i> | NT | EN |
| <i>Cortinarius atrovirens</i> | NT | LC |
| <i>Cortinarius camptoros</i> | VU | NT |
| <i>Cortinarius dalecarlicus</i> | VU | DD |
| <i>Cortinarius elegantissimus</i> | NT | LC |
| <i>Cortinarius eucaeruleus</i> | NT | NT |
| <i>Cortinarius haasii</i> | VU | LC |
| <i>Cortinarius ionochlorus</i> | NT | EN |
| <i>Cortinarius meinhardii</i> | NT | LC |
| <i>Cortinarius odoratus</i> | VU | EN |
| <i>Cortinarius phrygianus</i> | VU | DD |
| <i>Cortinarius pinophilus</i> | NT | DD |
| <i>Cortinarius splendificus</i> | VU | NT |
| <i>Cortinarius suaveolens</i> | NT | NT |
| <i>Gastrosporium simplex</i> | NT | DD |
| <i>Gyromitra sphaerospora</i> | NT | CR* |
| <i>Haploporus odorus</i> | NT | DD |
| <i>Hydnellum compactum</i> | VU | LC |
| <i>Hydnellum gracilipes</i> | VU | DD |
| <i>Hydnellum mirabile</i> | VU | NT |
| <i>Hygrophorus calophyllus</i> | EN | CR |
| <i>Laricifomes officinalis</i> | EN | CR |
| <i>Perenniporia medulla-panis</i> | NT | NT |
| <i>Phaeoclavulina roellinii</i> | VU | CR |
| <i>Pseudoplectania melaena</i> | NT | EN |
| <i>Ramaria rufescens</i> | NT | EN |
| <i>Rubroboletus dupainii</i> | NT | EN |
| <i>Rubroboletus rhodoxanthus</i> | NT | LC |
| <i>Sarcodon joeides</i> | VU | EN |
| <i>Sarcodon leucopus</i> | NT | LC |
| <i>Sarcodontia crocea</i> | VU | EN |
| <i>Tricholoma acerbum</i> | VU | LC |
| <i>Tricholoma apium</i> | VU | NT |
| <i>Tricholoma matsutake</i> | VU | NT |



- En lançant le programme d'inventaire de la fonge en 2013, la FMBDS s'est inscrite dans la durée pour établir un recensement des champignons présents sur la région AURA
- La Liste rouge établie en 2022 n'est pas une fin en soi, mais bien une étape dans ce programme
 - › Poursuivre le travail d'inventaire
 - › Maintenir la mobilisation des acteurs de terrain, associatifs et autres
 - › Effectuer le suivi et les révisions futures de cette LR



- La FMBDS doit également faire la promotion, auprès de ses adhérents, des résultats de cette liste rouge et conduire les réflexions nécessaires pour leur prise en compte
- Cela doit passer, par exemple, sur l'intégration des catégories de menace sur les supports de présentation des espèces (fiches expos, posters, articles...)
- Promouvoir un ramassage raisonné pour les espèces menacées, voire une interdiction pour certaines



- Au-delà du constat qu'imposent les résultats obtenus, diverses actions peuvent être envisagées, sur différentes échéances
- Nous en avons d'ores et déjà listé plusieurs :
 - › Poursuite des inventaires
 - › Campagnes de recherches ciblées
 - › Favoriser l'acquisition de données
 - › Favoriser l'émergence d'une liste d'espèces protégées
 - › Organiser l'information du grand public
 - › Renforcer l'initiation et la formation
 - › Entamer un deuxième volet de la LR



- Poursuite des inventaires
 - › La région AURA est vaste et la couverture territoriale est loin d'être complète ; de nombreuses zones blanches existent
 - › Des groupes taxinomiques encore mal explorés, notamment dans la micro-fonge
 - › Tous les inventaires conduits ces dernières années ont montré à chaque fois le potentiel de découvertes, sur le plan départemental, régional, national, voire pour la science
 - » Multiplier les initiatives
 - » Multiplier les collaborations avec des spécialistes



- Poursuite des inventaires (suite)

Bilan des nouveautés référencées lors d'inventaires

| | Science | France | Région | Dépt |
|------------------------------|---------|--------|--------|------|
| Vanoise 2018 | 1 | | 24 | 51 |
| Villaroger 2018 | | 2 | 7 | 1 |
| Cantal 2019 | | 1 | 15 | 58 |
| Haute-Loire 2019 | | 4 | 24 | 63 |
| Drôme 2019 | | | 4 | 101 |
| ATBI Lauvitel 2019-20 | | 3 | 11 | 30 |
| Vallée des Belleville 2020 | | | 19 | 40 |
| ATBI Montagne du Saut 2020 | 2 | 5 | 13 | 11 |
| Marais des Seiglières 2020 | | | | 9 |
| Cantal (sud) 2021 | | 1 | 33 | 105 |
| Puy-de-Dôme 2021 | | | 4 | 78 |
| Bas-Vivarais 2021 | | | 9 | 83 |
| Allier 2022 | | | 1 | 22 |
| Bas-Vivarais 2022 | | | 14 | 73 |
| ATBI Polset & Orgère 2021-22 | | 14 | 16 | 36 |



- Campagnes de recherches ciblées
 - › Des espèces très menacées méritent un effort de recherche, en ciblant leur biotope privilégié, en revisitant des sites anciens
 - › La sensibilisation auprès de la communauté mycologique peut aussi permettre de remonter des observations non prises en comptes



- Favoriser l'acquisition de données
 - › Pour les gestionnaires d'espaces naturels, proposer des supports adaptés pour aider à la détermination de ces espèces, notamment celles qui sont susceptibles de se développer dans leurs territoires
 - › Des ajustements à notre protocole de collecte des données doivent permettre d'améliorer la qualité des observations, notamment pour favoriser une meilleure connaissance de l'écologie, de la chorologie et de la répartition des espèces présentes sur le territoire



- Favoriser l'acquisition de données (suite)
 - › Convaincre certaines associations a participé au programme d'inventaire MycoflAURA ou à le faire plus régulièrement
 - » Discuter avec l'équipe dirigeante
 - » Supprimer les freins à cette participation
 - » Accompagnement sur-mesure (quels sont les besoins de la structure ?)
 - › Améliorer la transmission des données provenant de sources institutionnelles
 - › Cataloguer les herbiers régionaux



- Favoriser l'émergence d'une liste d'espèces protégées
 - › Il devient anachronique que l'un des règnes les plus importants du Vivant ne soit pas considéré au même niveau que la faune ou la flore
 - › Les données connues sur le plan européen et bientôt français doivent permettre l'émergence d'une liste d'espèces protégées de champignons
 - › Faire la jonction avec les habitats menacés, à protéger, pour lesquels les champignons jouent un rôle structurant



- Organiser l'information du grand public
 - › Pour le grand public, les champignons restent d'abord un objet de consommation
 - › Des messages de sensibilisation sur les rôles joués par les champignons sont indispensables pour une prise de conscience collective ; c'est un vrai défi
 - › Favoriser la communication sur les sites « touristiques », les zones de loisirs, etc.
 - » Panneaux présentent les espèces patrimoniales
 - » Invitation à ne pas piétiner ou renverser les « pas bons »
 - » Limiter les volumes de récolte



- Renforcer l'initiation et la formation
 - › Il est indispensable de maintenir un bon niveau de compétences mycologiques au niveau régional, en favorisant l'apprentissage de la détermination des espèces
 - » Stages d'initiation
 - » Stages avancés, ciblant des groupes taxinomiques
 - » Sessions d'étude de terrain (biotope)
 - » Sessions mycologiques ouvertes à tous, avec un encadrement adapté



- Renforcer l'initiation et la formation
 - › Réintroduire la mycologie dans certaines filières universitaires
 - » L'émergence d'une liste d'espèces protégées aurait sans doute une incidence sur la prise en compte des champignons
 - › Organiser l'accueil de stagiaires pour favoriser l'émergence de compétences mycologiques, par exemple, dans les bureaux d'étude



- Entamer un deuxième volet de la LR
 - › Comme vu précédemment, cette première liste rouge n'intègre pas l'ensemble de la fonge auralpine
 - › Plusieurs groupes taxinomiques méritent d'être évalués
 - » Améliorer leur situation statistique
 - » Mieux cibler leurs biotopes dans les inventaires
 - » Anticiper les besoins par des pré-évaluations (les algorithmes sont opérationnels)



- Entamer un deuxième volet de la LR (suite)
 - › Communiquer en amont sur les groupes qui seront potentiellement intégrés à ce nouveau volet
 - › Se fixer une échéance raisonnable pour lancer un deuxième chapitre (2025 ?)



- Toutes les actions énoncées précédemment ne peuvent se décliner aussi rapidement que nécessaire, mais elles constituent une ligne directrice
- Chacun peut s'en emparer et prendre des initiatives
- La FMBDS pourra les intégrer dans sa stratégie de développement, en concertation avec ses différents partenaires
- Les pouvoirs publics doivent aussi jouer un rôle en fixant des priorités et en maintenant son soutien envers les acteurs associatifs travaillant à la connaissance et à la conservation des champignons



- Les données brutes, atlas, etc. sont disponibles sur

<http://fmbds.org/liste-rouge/>

Questions & réponses



Partenaires de la Liste rouge



Partenaire de l'événement

